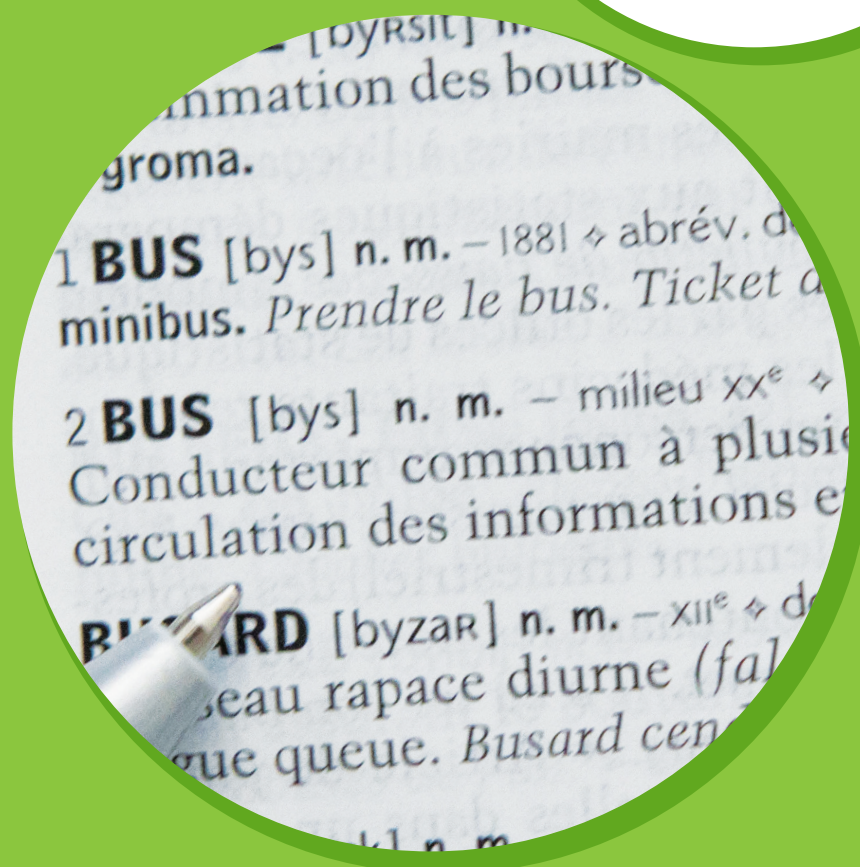


Guide des aménagements pour les transports publics routiers tl

généralités

a3

**définitions
abréviations et
références**



Guide des aménagements pour les transports publics routiers tl

structure générale
du guide

a généralités	<small>généralités</small> a1 introduction	introduction
	<small>généralités</small> a2 organisation	organisation
	<small>généralités</small> a3 définitions abréviations et références	définitions abréviations et références
b inter-arrêt	<small>inter-arrêt</small> b1 bus en section	bus en section
	<small>inter-arrêt</small> b2 bus aux carrefours	bus aux carrefours
c zone d'arrêt	<small>zone d'arrêt</small> c1 conception de la zone d'arrêt	conception de la zone d'arrêt
	<small>zone d'arrêt</small> c2 réalisation de la zone d'arrêt	réalisation de la zone d'arrêt
	<small>zone d'arrêt</small> c3 exploitation de la zone d'arrêt	exploitation de la zone d'arrêt
d ligne aérienne	<small>ligne aérienne</small> d1 conception ligne aérienne	conception de la ligne aérienne
	<small>ligne aérienne</small> d2 réalisation ligne aérienne	réalisation de la ligne aérienne
	<small>ligne aérienne</small> d3 exploitation ligne aérienne	exploitation de la ligne aérienne



sommaire
du fascicule

a3 Définitions Abréviations et Références

1	Définitions	5
2	Abréviations	7
3	Références	9



information

Les recommandations constituant ce guide définissent un cadre général qu'il sera nécessaire d'adapter en fonction des spécificités de chaque projet.

Une concertation sera nécessaire avec toutes les parties prenantes du projet d'aménagement afin de considérer les impacts sur l'ensemble des usagers.

1 Définitions

Aire d'arrêt du véhicule	Zone permettant au bus d'accoster, de s'arrêter et de sortir de son arrêt
Aire voyageur	Zone permettant aux voyageurs, d'attendre le bus, d'accéder à l'information, d'accéder et de sortir du véhicule
Aménagements urbains	Aménagements de l'espace public en vue de permettre la cohabitation de tous les usages
Arrêt de bus	Point d'accès au service de transport en commun (peut être provisoire ou définitif)
Arrêt hors chaussée / en encoche / en baignoire	Espace dédié en dehors de la chaussée circulaire à l'arrêt d'un véhicule de transport public
Arrêt sur chaussée	Le bus fait son arrêt sur la chaussée roulable à la hauteur d'un quai
AUTOTURN	Module du logiciel AUTOCAD permettant de vérifier les girations de véhicules
Bande cycle	Voie réservée aux cyclistes, faisant partie intégrante de la voie à laquelle elle est accolée (route ou trottoir). Elle est délimitée par des bandes jaunes peintes au sol. La signalisation peut être complétée par des pictogrammes « vélo » et des flèches indiquant le sens de circulation.
Clients	Voyageurs du réseau tl
Collectivités	Canton de Vaud + Communes de l'agglomération Lausannoise
Décrochement horizontal	Le décrochement horizontal est une rupture de la linéarité de la chaussée aménagée par un décalage de l'axe de celle-ci dans le sens transversal. Cet aménagement a pour objectif de réduire la vitesse des véhicules motorisés.
Décrochement vertical	Le décrochement vertical est un rehaussement ponctuel de la chaussée destiné à réduire la vitesse du trafic motorisé afin notamment d'améliorer les conditions de sécurité des modes doux. On distingue plusieurs formes de décrochements: trapézoïdale, quadrilatère ou circulaire.
Girouette bus	Dispositif d'information dynamique situé à l'avant du véhicule au-dessus du pare-brise, à l'arrière et sur le côté du bus. Ce dispositif indique le numéro de la ligne de bus, la direction ou des messages (exemple « déviation »...)
Inter-arrêt	Tronçons ne comportant pas d'arrêt commercial, donc concernant la circulation en section et en traversée de carrefour
Interface de transport	Lieu d'échanges multimodaux, tous opérateurs confondus qui peut être accompagné de services afin de valoriser le temps de passage ou d'attente
Ligne de contact ou Ligne aérienne	Câbles permettant l'alimentation électrique des trolleybus

Mobilité douce	Déplacements de tous les modes non motorisés: marche à pied, 2 roues non motorisés, trottinette...
Multi modalité	Utilisation de plusieurs modes de transport au cours d'un même trajet
Piste cyclable	Voie propre aux cyclistes, spécialement dédiée à eux seuls. Elle est matériellement isolée des voies de circulation des véhicules motorisés, et distincte des trottoirs en ville.
Porte à faux véhicule	Les parties de la carrosserie situées entre l'axe d'un essieu et l'extrémité du véhicule en question. Chaque véhicule possède un porte-à-faux avant et un porte-à-faux arrière. Lors d'une modification de la trajectoire du véhicule, les portes-à-faux balayent du côté opposé au changement de direction en se déportant.
Rampe manuelle d'un bus	Palette déployable manuellement (par le conducteur ou par un accompagnant) permettant l'accès au bus des personnes en chaise roulante
Site/voie banalisé(e)	Voie de circulation circulée par les transports publics et le trafic général
Site/voie propre	Voie circulée par les transports publics et les services prioritaires
Voie réservée	Voie circulée par les transports publics, les services prioritaires et les cycles et/ou les taxis
Swisspass	Valable dans toute la Suisse, le SwissPass est un concept de mobilité qui permet de présenter la même carte quel que soit l'abonnement et le transport public emprunté. Ainsi l'abonnement général, le demi-tarif ainsi que les services des partenaires (comme PubliBike, SuisseMobile, Mobilité CarSharing et forfaits de plusieurs stations de ski) sont disponibles sur la carte SwissPass.
Trolley bus	Véhicule électrique de transport de voyageurs
V85 (vitesse85)	La V85 définit la vitesse en dessous de laquelle circulent 85 % des véhicules
Vision 2025	Cette vision a pour vocation de permettre de préparer les tl pour l'avenir, en concordance avec les ambitions du PALM, les attentes des pouvoirs publics en matière de répartition modale et celles des clients. La Vision décrit ce que pourrait être l'offre 2025 de solutions de mobilité tl.
Zone d'arrêt	Aire d'arrêt véhicule + aire voyageur

2 Abréviations

ATT	Aménagement du temps de Travail
BHNS	Bus à haut Niveau de Service
BPA	Bureau de Préventions des Accidents
CFA	Courant Faible
CFF	Chemins de Fer Fédéraux de Suisse
CFO	Courant Fort
DAP	Décision d'Approbation des Plans
DATT	Distributeur Automatique de Titres de Transport
DETEC	Département fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et de la Communication
DGMR	Direction Générale de la Mobilité et des Routes au sein du Canton de Vaud
DP	Domaine Public
EPFL	Ecole Polytechnique de Lausanne
ESTI	Inspection fédérale des installations à courant fort
FAO	Feuille des Avis Officiels
LAC	Ligne Aérienne de Contact
LATC	Loi sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions
LCdF	Loi Fédérale sur les Chemins de Fer
LCR	Loi sur la Circulation Routière
LEB	Ligne Echallens Bercher
LHand	Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes Handicapées
LMTP	Loi cantonale sur la Mobilité et les Transports Publics
LRou	Loi sur les Routes
LTPu	Loi sur les Transport Publics
OCF	Ordonnance sur les Chemins de Fer

OETHand	Ordonnance concernant les Exigences Techniques sur les aménagements visant à assurer l'accès des personnes handicapées aux transports publics
OFEV	Office Fédéral de l'EnVironnement
OFROU	Office Fédéral des ROUtes
OFT	Office Fédéral des Transports
OIBT	Ordonnance sur les installations à basse tension
OLT	Ordonnance de la Loi sur le Travail
ONGéo	Ordonnance sur les Noms Géographiques
OPAPIF	Ordonnance sur la Procédure d'Approbation des Plans des Installations Ferroviaires
OSR	Ordonnance sur la Signalisation Routière
P+R	Parking Relais
PALM	Projet d'Agglomération Lausanne Morges
PAP	Procédure d'Approbation des Plans
PMR	Personne à Mobilité Réduite
RRTPu	Règlement sur la Répartition entre communes des contributions accordées aux Transports Publics
SAEIV	Système d'Aide à l'Exploitation et Information Voyageur
TIM	Trafic Individuel Motorisé
tl	Transports publics de la région lausannoise
TP	Transports publics
VPC	Véhicule de Petite Capacité

3 Références

Directive DGMR	Directive 06/09 de la DGMR du Canton de Vaud sur les conditions de la pose d'un miroir dans un carrefour
Directive OFT	Directives portant sur l'orthographe des noms de stations
LATC	Loi sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions
LCdF	Loi Fédérale sur les Chemins de Fer
LCR	Loi sur la Circulation Routière
LRou	Loi sur les Routes
LTPu	Loi sur les Transport Publics
LMTP	Loi cantonale sur la Mobilité et les Transports Publics
OLT3	Ordonnance 3 de la Loi sur le Travail
ONGéo	Ordonnance sur les Noms Géographiques
OSR	Ordonnance sur la Signalisation Routière
RRTPu	Règlement sur la Répartition entre communes des contributions accordées aux Transports Publics
SN 640 075	Trafic piétonnier, Espace de circulation sans obstacles, commentaires, exigences, dimensions
SN 640 105b	Sur-largeur en courbe
SN 640 201	Profil Géométrique Type, Dimensions de base et gabarit des usagers de la route
SN 640 202	Profil Géométrique Type, Elaboration
SN 640 213	Conception de l'espace routier, Eléments de modération du trafic
SN 640 241	Traversées à l'usage des piétons et des deux-roues légers, Passages Piétons
SN 640 263	Carrefours, Carrefours giratoires
SN 640 273	Carrefours, Visibilité

SN 640 560	Sécurité passive dans l'espace routier, Norme de base
SN 640 561	Sécurité passive dans l'espace routier, Dispositifs de retenue de véhicules
SN 640 562	Sécurité passive dans l'espace routier, Mesures pour les zones habitées
SN 640 846	Signaux, Disposition sur les routes principales et secondaires
SN 640 852	Marquages, Marquages tactilo-visuels pour piétons aveugles et malvoyants
SN 640 850	Marquages, Formes et dimensions
SN 640 862	Marquages, Exemples d'application pour routes principales et secondaires
SN 640 880	Arrêts de bus